

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE
SPECIALITÉ « MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE »
SESSION 2020**

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE**

1. INTRODUCTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2018, de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, dans la spécialité « mécanique, électromécanique ». L'organisation de l'ensemble des spécialités est répartie entre les départements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Un conventionnement a été mis en place entre le département de la Région pour cette opération.

Le précédent examen, pour ce même grade et dans la même spécialité, a été organisé en Dordogne en 2020.

2. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

| | |
|--|-------|
| Nombre de dossiers d'inscription reçus | 24 |
| Nombre de candidats admis à se présenter aux épreuves | 24 |
| Nombre candidats présents épreuve écrite | 23 |
| Note la plus haute | 19.08 |
| Note la plus basse | 2 |
| Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 | 5 |
| Moyenne sur l'épreuve | 11.97 |
| Seuil des points nécessaires pour être admis à passer l'épreuve pratique | 20 |
| Nombre de candidats admis à passer l'épreuve pratique | 18 |
| Nombre candidats présents épreuve pratique | 14 |
| Note la plus haute | 19.50 |
| Note la plus basse | 10 |
| Seuil d'admission (en points) | 50 |
| Nombre de candidats admis | 14 |

3. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

| Départements | Inscrits | Admis à passer l'épreuve pratique | Admis à l'examen |
|--------------|----------|-----------------------------------|------------------|
| 16 | 1 | 1 | |
| 17 | 2 | 2 | 1 |
| 19 | 1 | | |
| 23 | 1 | 1 | 1 |
| 24 | 6 | 3 | 2 |
| 33 | 1 | 1 | 1 |
| 40 | 2 | 2 | 2 |
| 64 | 2 | 1 | 1 |
| 79 | 2 | 2 | 2 |
| 86 | 4 | 3 | 2 |
| 87 | 2 | 2 | 2 |

Remarques générales :

- . Taux d'absentéisme faible sur cette 1^{ère} épreuve : 4.17 % ;
- . 5 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite, 18 candidats ont été admis à passer l'épreuve pratique ;
- . Aucune femme inscrite sur cette spécialité ;
- . aucun dossier d'inscription rejeté.

4. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Cet examen comprenait une épreuve écrite et une épreuve pratique.

L'épreuve écrite s'est déroulée dans les locaux du district de football à Marsac-sur-l'Isle le 16 janvier 2020. La liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique a été établie le 18 février 2020.

Les épreuves pratiques se sont déroulées dans les locaux du Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux les 2, 4 et 5 novembre 2020. Le jury d'admission s'est réuni le 12 novembre 2020.

a. L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

Le sujet a été élaboré par Frédéric ALSER, enseignant au Lycée Professionnel Léonard de Vinci à Périgueux.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée pour cette épreuve, multipliée par le coefficient correspondant (coef 2).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. Pour cela, deux correcteurs ont été nommés.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste des candidats admis à passer l'épreuve pratique.

L'épreuve écrite à caractère professionnel, d'une durée de 1 heure 30, portait sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Elle consistait, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier ses connaissances et aptitudes techniques.

Les questions, dans le cadre d'une mise en situation, permettaient d'évaluer les connaissances et compétences des candidats dans les domaines suivants :

- formules de calcul de base (calcul de puissance) ;
- recherche et transcription d'informations contenues dans les documents joints au sujet ;
- vérification des connaissances de base (V.A.T., fonction des composants...) ;
- rédaction de manière simple et sans faute d'orthographe ;
- gestion du temps de l'épreuve.

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- niveau élevé des candidats dans l'ensemble ;
- le sujet axé sur les bases de l'électricité a bien été appréhendé par les candidats ;

b. L'épreuve pratique : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'organisation des épreuves pratiques a nécessité un conventionnement avec un établissement scolaire possédant l'équipement adéquat. Les 3 options sur lesquelles les candidats se sont inscrits ont donc été organisées au Lycée professionnel Léonard de Vinci de Périgueux.

Cet examen comprenait une seule épreuve pratique d'une durée d'1 heure. Elle consistait en une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- les méthodes de dépannage, les tests et mesures effectués, le respect du temps imparti, la réaction adaptée à la situation ;
- la préparation technique, la réalisation technique, l'autocontrôle ;
- l'application des règles d'hygiène et de sécurité, l'application des gestes et postures adaptées ;
- la motivation et l'aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Ils soulignent l'importance de cette épreuve qui, en raison de son coefficient supérieur à celui attribué à l'épreuve écrite, pèse dans la réussite à cet examen.

Pour la plupart des candidats, une bonne connaissance de leur métier.

Quelques candidats se sont mal orientés et ont choisi une spécialité et une option qui ne correspondent pas à leur formation. L'épreuve pratique a donc été une difficulté pour eux.

Certains très bons candidats se sont démarqués.

Le mérite des candidats a été mis en avant, ces derniers faisant la démarche de passer cet examen au lieu d'attendre un prochain avancement de grade et d'autant plus dans un contexte sanitaire exceptionnel qui a fortement perturbé l'organisation de l'opération et les déplacements des candidats.

Le présent compte rendu et la liste des lauréats seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir l'arrêté correspondant.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 12 novembre 2020.



